



StreamWIDE
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1. Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.3 de l'annexe des comptes annuels décrit les principes de comptabilisation des frais de recherche et de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthode comptable utilisée et sa correction application.

La note 2.8 de l'annexe des comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Carine Malval

STREAMWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2025

BILAN ACTIF

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	19 762 855	2 172 365	17 590 490	8 145 551
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 672 449	948 387	724 061	849 120
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (I) :				
Participations	3 096 449		3 096 449	3 309 724
Créances rattachées à des participations	769 321	11 409	757 911	773 943
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	98 962		98 962	95 836
Total de l'actif immobilisé (III)	25 400 035	3 132 161	22 267 874	13 174 175
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 181		8 181	199 971
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés	8 226 800	20 905	8 205 895	10 675 211
Autres créances	2 742 018		2 742 018	2 033 078
Charges constatées d'avance	339 258		339 258	271 154
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	3 320 095		3 320 095	3 482 361
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	14 885 337		14 885 337	12 672 669
Total de l'actif circulant (IV)	29 521 689	20 905	29 500 783	29 334 444
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	18 822		18 822	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	54 940 546	3 153 066	51 787 479	42 508 619

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

11 250 997

12 943 642

BILAN PASSIF

PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
Capital (dont versé)	280 481	280 481
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 231 326	4 163 657
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	30 533	30 533
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 688 026	
Report à nouveau	-927 454	8 244 281
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 558 545	1 443 745
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 478 423	8 043 495
Total des capitaux propres (I)	32 339 880	22 206 192
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total des autres fonds propres (I bis)	0	0
Provisions pour risques	18 822	
Provisions pour charges	202 978	190 110
Total des provisions (II)	221 801	190 110
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 000 000	5 068 750
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 689 368	2 699 603
Emprunts et dettes financières diverses (2)	22 190	24 840
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 057 063	5 108 977
Dettes fiscales et sociales	1 266 004	1 254 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 752	10 933
Autres dettes	3 996 608	3 832 738
Produits constatés d'avance	1 177 103	1 624 696
Total des dettes (III) (1)	19 216 089	19 625 096
Earts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	9 710	487 222
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	51 787 479	42 508 619
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et comptes reçus sur commandes en cours)	13 472 977	12 948 192
(2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	29 400	
Production vendue	14 884 705	14 473 956
Montant net du chiffre d'affaires	14 914 105	14 473 956
Production stockée		
Production immobilisée	11 149 089	8 358 913
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 301	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	1 212 905	758 582
Total des produits d'exploitation (I)	27 277 400	23 591 452
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	24 500	
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	15 006 794	12 824 005
Impôts taxes et versements assimilés	103 263	65 780
Salaires	1 205 825	1 114 981
Cotisations sociales	491 668	461 234
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 064 018	566 067
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 625	672
Dotations aux provisions	19 691	32 936
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	40 313	20 723
Total des charges d'exploitation (II)	18 965 697	15 086 398
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	8 311 703	8 505 054
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)	10 978	14 202
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	245 572	414 591
Reprises sur dépréciations et provisions	1 014	
Différences positives de change		14
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 635 373	76 159
Total des produits financiers (V)	1 892 937	504 965

COMPTES DE RESULTAT (suite)	31.12.2025	31.12.2024
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 000	653
Intérêts et charges assimilées (3)	508 275	593 999
Différences négatives de change	9 917	1 265
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	213 275	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4 484	14 174
Total des charges financières (VI)	747 951	610 091
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 144 986	-105 126
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 456 689	8 399 928
Produits exceptionnels (VII)	1 380 509	
Charges exceptionnelles (VIII)	10 815 437	8 058 144
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-9 434 928	-8 058 144
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 536 784	-1 101 961
Total des produits (I+III+V+VII)	30 550 846	24 096 417
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 992 301	22 652 672
BENEFICE OU PERTE	1 558 545	1 443 745

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées	10 978	14 202
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	175 858	240 098

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

- Total du bilan :	51.787.479 €
- Résultat net (bénéfice) :	1.558.545 €

I GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société STREAMWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles s'adressent à des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La Société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe STREAMWIDE (notamment STREAMWIDE France, STREAMWIDE Signaling, STREAMWIDE Inc, STREAMWIDE Romania, STREAMWIDE Tunisia et STREAMWIDE Singapore).

La Société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

1.2. Évènements significatifs de l'exercice

Contexte économique mondial :

Les perturbations économiques mondiales se sont poursuivies en 2025, notamment en raison des opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022.

L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par cet évènement.

Risques climatiques :

De par son activité, l'exposition de la Société face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Autres évènements significatifs :

Le conseil d'administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du 7 mars 2025, a procédé à l'émission de 59.360 bons de souscriptions d'actions (BSA) au prix unitaire de 1,57 € (soit un total de 93.195 €). Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action de la Société, au prix de 68 €, entre le 2 juin 2026 et le 2 juin 2028.

Le conseil d'administration du 25 novembre 2025 a constaté l'exercice de 60.565 BSA émis en 2022 moyennant la remise de 60.565 actions ordinaires auto-détenues par la Société au prix de 42 € l'action. Cette opération a généré pour la Société une plus-value de cession (net du prix de revient des actions auto-détenues remises) de 1.474.451 €.

Parallèlement à cette opération la Société a racheté 34.035 BSA émis en 2022 pour un montant total de 952.980 €. Ces BSA ont fait l'objet d'une annulation par imputation sur le report à nouveau pour 927.454 € (prix de rachat des BSA déduction faite de leur prix d'émission de 25.526 €).

La filiale chinoise de la Société, STREAMWIDE Beijing a fait l'objet d'une dissolution clôturée en mai 2025.

1.3. Évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Outre les incertitudes sur l'évolution de l'économie mondiale du fait des opérations militaires en Ukraine, et du conflit en Iran débuté le 28 février 2026, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2025.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions du plan comptable général.

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, les états financiers sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, amendé par le nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable induit par la mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 au 1^{er} janvier 2025 (voir paragraphe 2.1 « Changement de règles et méthodes comptables ») ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1. Changement de règles et méthodes comptables

La Société a procédé à un changement de méthode comptable obligatoire au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 en application du règlement ANC n°2022-06 cité ci-avant.

Ce règlement est appliqué de manière prospective aux opérations survenues à compter du 1^{er} janvier 2025. Il n'a donc pas de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux changements qui résultent de la mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel. Ce dernier est dorénavant constitué des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et aux éléments qui y sont inscrits par nature (écritures comptables purement fiscales, changements de méthodes comptables inscrits en résultat et corrections d'erreurs). Le résultat exceptionnel constaté dans les comptes 2024 ne fait pas l'objet de retraitements selon la définition PCG art. 513-5 nouveau. Les nouvelles dispositions s'appliquent à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs ;
- Suppression des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directement dans les comptes adéquates ;
- Évolutions au niveau du bilan de la terminologie des postes et de la présentation des charges constatées d'avance au niveau des créances ;
- Évolutions au niveau du compte de résultat : notamment la terminologie, la présentation au niveau du résultat d'exploitation des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, et la présentation des cessions des immobilisations financières au niveau du résultat financier ;
- Annexe complétée et restructuration des tableaux normés pour la présentation des informations.

Ce changement de méthode comptable n'a pas affecté les capitaux propres d'ouverture.

Le bilan et le compte de résultat 2024, tel que présenté dans les comptes annuels 2024, sont présentés à la suite de l'annexe des comptes 2025.

2.2. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) *Immobilisations incorporelles :*

Le poste "Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises, et à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024 des frais de création et de développement de solutions informatiques.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée :

- Licences de logiciels : 1 an
- Développement de solutions informatiques : 5 ans

Les frais de création et de développement de solutions informatiques font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant dès leur enregistrement en immobilisations.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations techniques :	10 ans
- Agencements :	10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier :	10 ans

c) Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, au regard, selon le cas, de la situation nette ou sur la base de perspectives de rentabilité, en tenant compte de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées. Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5. Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) Redevances sur logiciels

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès aux plateformes STREAMWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par STREAMWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

Lorsque les ventes sont réalisées par le biais d'un distributeur, le Groupe ne comptabilise le revenu qu'à réception de l'avis de livraison au client final et à condition que les autres critères généraux de reconnaissance des revenus soient remplis.

b) Maintenance

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

c) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est portée au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

Le chiffre d'affaires issu de l'activité SaaS provient de contrats annuels ou pluriannuels d'abonnement, dans le cadre de mise à disposition de licences, intégrant les services de SaaS dédiés.

d) Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires issu des ventes tiers (matériel) est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue et que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur.

2.9. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements majeurs et inhabituels, ainsi que les éléments qui y sont inscrits par nature (écritures d'origines purement fiscales, changements de méthodes comptables inscrits en résultat, et les corrections d'erreurs non imputées sur les capitaux propres).

Est donc enregistré en résultat exceptionnel les dotations et reprises des amortissements dérogatoires (mesure fiscale) constatés sur les frais liés à la création et au développement de solutions informatiques (voir paragraphe 2.3.a).

2.10. Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 3,79 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2024 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la Société, ainsi déterminé, s'élève à 202.978 € au 31 décembre 2025, contre 190.110 € au 31 décembre 2024. Il est comptabilisé en provision pour charges.

2.11. Intégration fiscale

La Société a opté avec sa filiale STREAMWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (STREAMWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1. Immobilisations brutes

Les variations des valeurs brutes des immobilisations se détaillent comme suit :

Rubriques / Situations et mouvements (en €)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 535 967	11 321 008	94 120	19 762 855
Immobilisations corporelles	1 609 559	62 890		1 672 449
Immobilisations financières	4 191 926	42 076	269 271	3 964 732
Total	14 337 452	11 425 974	363 391	25 400 035

Augmentations de l'exercice (en €)	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			11 321 008		
Immobilisations corporelles			62 890		
Immobilisations financières			42 076		
Total	0	0	11 425 974	0	0

Diminutions de l'exercice (en €)	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					94 120
Immobilisations corporelles					213 275
Immobilisations financières	55 996				
Total	55 996	0	0	0	307 395

Commentaires sur les immobilisations financières :

Les mises hors services de 213.275 € correspondent aux titres de participation de la filiale chinoise STREAMWIDE Beijing dissoute en mai 2025.

Les diminutions « De poste à poste » correspondent pour 55.746 € à la variation des écarts de conversion sur les avances en comptes courantes aux filiales en devises, et pour 250 € au remboursement d'un dépôt de garantie.

3.2. Amortissements des immobilisations

Amortissements économiques :

Les variations des amortissements économiques des immobilisations se détaillent comme suit :

Rubriques / Situations et mouvements (en €)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	Linéaire	390 416	1 876 069	94 120	2 172 365
Immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	760 439	187 949	0	948 387
Immobilisations financières						0
Total			1 150 854	2 064 018	94 120	3 120 752

Dotations de l'exercice (en €)	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 876 069		
Immobilisations corporelles		187 949		
Immobilisations financières				
Total	0	2 064 018	0	0

Diminutions de l'exercice (en €)	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			94 120
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Total	0	0	94 120

Amortissements dérogatoires :

Rubriques / Situations et mouvements (en €)	Provisions réglementées				
	Taux d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	(1)	8 043 495	10 815 437	1 380 509	17 478 423
Immobilisations corporelles					0
Immobilisations financières					0
Total		8 043 495	10 815 437	1 380 509	17 478 423

(1) Voir paragraphe 2.3.a

3.3. Dépréciations

Rubriques / Situations et mouvements (en €)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	12 423		1 014	11 409
Stocks et en-cours				
Créances	12 581	9 625	1 301	20 905
Total	25 004	9 625	2 315	32 314

3.4. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations / Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consenties par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Renseignement concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)									
Streamwide Romania	1 119 478	100,00%	40 000	40 000	241 281		6 956 475	143 190	
Streamwide Inc	-625 132	100,00%	1	1	298 376		7 283 318	1 895 151	
Streamwide France	7 828 680	100,00%	3 050 518	3 050 518			6 911 477	735 513	
Streamwide Tunisie	1 312 613	99,99%	4 865	4 865			3 150 374	243 932	
Streamwide PTE LTD	-105 445	100,00%	65	65	164 197		70 744	-96 739	
Streamwide UK Limited (1)		100,00%	1	1					
Streamwide Signaling (1)		100,00%	1 000	1 000	2 000				
A. Total des filiales	9 530 193		3 096 449	3 096 449	705 853	0	24 372 388	2 921 047	0
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
Néant									
B. Total des participations	0		0	0	0	0	0	0	0
C. Total des filiales et des Participations (A + B)	9 530 193		3 096 449	3 096 449	705 853	0	24 372 388	2 921 047	0

(1) Informations financières non connues à la date d'arrêté des comptes : Non significatif

La filiale STREAMWIDE UK Limited n'a toujours pas démarré son activité au 31 décembre 2025, il est prévu de procéder à sa dissolution. L'avance en compte courant de 11.409 € consentie par la Société à cette filiale est entièrement dépréciée au 31 décembre 2025.

Les titres de participation et les comptes courants des autres filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée au 31 décembre 2025.

La filiale STREAMWIDE Signaling n'a pas eu d'activité depuis sa création le 18 juillet 2024.

Conversion des comptes des filiales étrangères :

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales étrangères sont convertis au cours moyen de période.

Leur capital est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de STREAMWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2025.

3.5. Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2025.

3.6. État des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	769 321		769 321
Autres immobilisations financières	98 962		98 962
Clients douteux ou litigieux	34 650		34 650
Autres créances clients	8 192 150	8 192 150	
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 588	1 588	
Impôt sur les bénéfices	1 880 233	1 880 233	
Taxe sur la valeur ajoutée	855 982	855 982	
Débiteurs divers	3 966	3 966	
Charges constatées d'avance	339 258	316 829	22 429
Total	12 176 359	11 250 997	925 362

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par des acomptes d'IS (495 K€) et par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche (1.379 K€) dont le détail est le suivant :

Périodes (en €)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Exercice 2022 (1)		31 425		31 425
Exercice 2023 (1)		174 786		174 786
Exercice 2024	902 350	151 874	1 054 224	0
Exercice 2025		1 172 699		1 172 699
Total	902 350	1 530 784	1 054 224	1 378 910

(1) Demande de remboursement en cours au 31 décembre 2025

Des déclarations rectificatives ont été déposées pour les Crédit d'Impôt Recherche 2022 à 2024 pour un total de 358.085 €.

Le Crédit d'Impôt Recherche 2024 a été remboursé comme suit :

- Imputation sur la liquidation du solde impôt société 2024 : 87.409 €
- Imputation sur les acomptes impôt société 2025 : 66.668 €
- Remboursement reçu en décembre 2025 : 900.147 €

Le Crédit d'Impôt Recherche 2025 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès établ crédit	1 689 368	968 446	720 921	
Emprunts et dettes financières diverses	22 190			22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	6 057 063	6 057 063		
Personnel et comptes rattachés	184 456	184 456		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 549	113 549		
Taxe sur la valeur ajoutée	950 785	950 785		
Autres impôts, taxes et assimilés	17 214	17 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 752	7 752		
Groupe et associés	3 985 043	3 985 043		
Autres dettes	11 565	11 565		
Produits constatés d'avance	1 177 103	1 177 103		
Total	19 216 089	13 472 977	5 720 921	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale STREAMWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés, ainsi qu'au compte courant d'intégration fiscale avec cette même société.

3.7. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2025	31/12/2024
Actions propres (contrat de liquidité)	335 183	163 570
Actions propres (programme de rachat)	2 984 912	3 318 791
Dépréciation des actions auto détenues		
Total actions propres	3 320 095	3 482 361
Valeur liquidative	7 363 720	4 040 175

L'Assemblée Générale du 19 juin 2025 de la société STREAMWIDE SA a délégué au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société, et la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2025 s'élève à 101.150, soit 3,61 % du total des actions de la Société. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2025.

Les comptes de liquidité associés (ouverts auprès de la banque Oddo) présentent un solde de 133.749 € au 31 décembre 2025.

Le solde du poste "Disponibilités" au 31 décembre 2025 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de HSBC (2.449.096 €), LCL (25.285 €), de la Banque Postale (1.155 €) et de la Société Générale (32.549 €). Il est également composé de comptes à terme auprès de HSBC (3.702.120 €), auprès du LCL (3.500.000 €) et auprès de la Banque Postale (5.000.000 €) ainsi que d'intérêts courus à recevoir (41.383 €).

3.9. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour perte de change		18 822			18 822
Total provisions pour risques	0	18 822	0	0	18 822
Provisions indemnité fin de carrière	190 110	12 868			202 978
Total provisions pour charges	190 110	12 868	0	0	202 978
Total	190 110	31 691	0	0	221 801

3.10. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2025	31/12/2024
Autres emprunts obligataires		68 750
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	34 654	25 743
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 649 885	2 211 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 821	6 002
Dettes fiscales et sociales	245 269	154 125
Autres dettes	187 198	241 970
Total	2 119 829	2 708 039

Produits à recevoir

En €	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations	52 058	41 080
Créances clients et comptes rattachés	3 597 642	4 470 161
Autres créances	3 966	3 596
Disponibilités	41 383	60 011
Total	3 695 049	4 574 848

3.11. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	339 258	271 154
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	339 258	271 154

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	1 177 103	1 624 696
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	1 177 103	1 624 696

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.12 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2025			31/12/2024		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	29 400		29 400			0
Redevances sur logiciels	7 467 962	481 781	7 949 743	6 412 864	839 861	7 252 725
Services	4 616 334	1 482 708	6 099 041	4 266 252	1 968 033	6 234 284
Prestations groupe	835 920		835 920	986 947		986 947
Total	12 949 616	1 964 489	14 914 105	11 666 062	2 807 894	14 473 956

3.13. Intégration fiscale

La Société a opté, avec sa filiale STREAMWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au 31 décembre 2025, aucune imposition propre à STREAMWIDE France, n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société.

3.14. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	9 456 689		9 456 689
Résultat exceptionnel	-9 434 928		-9 434 928
Crédit d'impôt recherche		1 530 784	1 530 784
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
Total	21 761	1 536 784	1 558 545

Aucun impôt sur les sociétés n'a été constaté sur l'exercice.

Les crédits d'impôt s'élèvent à 1.536.784 €.

3.15. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 25 %
Provision indemnité fin de carrière	202 978	50 745
Ecart de conversion passif	9 710	2 428
Total	212 688	53 172

Les déficits du groupe d'intégration fiscale en report au 31 décembre 2025 s'élèvent à 3.326.109 €. La Société ne dispose plus de déficits nés antérieurement à l'intégration fiscale.

3.16. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2025
Reprises amortissements dérogatoires	1 380 509
Produits exceptionnels	1 380 509
Dotations amortissements dérogatoires	10 815 437
Charges exceptionnelles	10 815 437
Résultat exceptionnel	-9 434 928

3.17. Évolution des capitaux propres et du capital social

a) Évolution des capitaux propres avant résultat 2025

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2024	Provisions réglementées	Total
Situation au 31 décembre 2024	280 481	4 163 657	8 274 814	1 443 745	8 043 495	22 206 191
Affectation du résultat 2024			1 443 745	-1 443 745		0
Variation des amortissements dérogatoires					9 434 928	9 434 928
Création bons de souscription d'actions		93 195				93 195
Annulation bons de souscriptions d'actions		-25 526	-927 454			-952 980
Situation au 31 décembre 2025	280 481	4 231 326	8 791 105	0	17 478 423	30 781 334

b) Évolution du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social, entièrement libéré, est composé de 2.804.807 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris. Aucun changement n'est intervenu en 2025.

c) Autres évolutions

Le conseil d'administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du 7 mars 2025, a procédé à l'émission de 59.360 bons de souscriptions d'actions (BSA) au prix de 1,57 € chacun (soit un total de 93.195 €). Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action de la Société, au prix de 68 €, entre le 2 juin 2026 et le 2 juin 2028.

Le conseil d'administration du 25 novembre 2025 a constaté l'exercice de 60.565 BSA émis en 2022 moyennant la remise de 60.565 actions ordinaires auto-détenues par la Société au prix de 42 € l'action. Cette opération a généré pour la Société une plus-value de cession (net du prix de revient des actions auto-détenues remises) de 1.474.451 €.

Parallèlement à cette opération la Société a racheté 34.035 BSA émis en 2022 pour un montant total de 952.980 €. Ces BSA ont fait l'objet d'une annulation par imputation sur le report à nouveau pour 927.454 € (prix de rachat des BSA déduction faite de leur prix d'émission de 25.526 €).

3.18. Emprunts bancaires

Emprunt HSBC :

Le 23 juillet 2020, la banque HSBC a consenti à la Société un prêt garanti par l'État (PGE), d'un montant de 1.693.000 €.

Le remboursement de cet emprunt était au départ in fine le 8 août 2021, avec la possibilité à cette échéance de le prolonger pour une durée de 1 à 5 ans.

Par avenant du 28 avril 2021, la Société a opté pour la prolongation de cet emprunt pour une durée de 5 ans avec un remboursement en 16 trimestrialités (la première le 5 novembre 2022 et la dernière le 5 août 2026).

À compter de sa prolongation de 5 ans, cet emprunt est rémunéré au taux fixe de 0,29 % l'an. À cette rémunération s'ajoute une commission de garantie de 0,50 % les deux premières années et de 1 % les années suivantes.

Le solde de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 319 K€. Il sera entièrement remboursé en août 2026.

Emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL) :

Le 15 avril 2022, la banque LCL a consenti à la Société un emprunt de 500.000 € au taux fixe de 0,80 %, remboursable en 20 trimestrialités (la première le 18 juillet 2022 et la dernière le 18 avril 2027).

Le solde de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 152 K€. Le remboursement 2026 sera de 102 K€ et l'emprunt sera entièrement remboursé en avril 2027.

Emprunt La Banque Postale (LBP) :

Le 17 février 2023, la Banque Postale a consenti à la Société un emprunt de 2.500.000 € au taux fixe de 3,79 %, remboursable en 60 mensualités (la première le 09 mars 2023 et la dernière le 15 mars 2028).

Le solde de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1.184 K€. Les remboursements 2026 et 2027 seront de 550 K€ et l'emprunt sera entièrement remboursé en mars 2028.

Emprunt obligataire (France Économie Réelle)

En mars 2023, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 5.000 K€ entièrement souscrit par France Économie Réelle, représenté par sa société de gestion Delta Alternative Management. Cet emprunt, remboursable in fine à échéance 5 ans, porte un taux de 5,5% annuel. Les intérêts annuels 2026 et 2027 seront de 275 K€ et le remboursement du principal sera effectué à l'échéance, soit en juin 2028.

3.19. Écarts de conversion

Les écarts de conversion actifs et passif s'analysent comment suit :

En €	31/12/2025		31/12/2024	
	Ecarts actifs	Ecarts passifs	Ecarts actifs	Ecarts passifs
Comptes clients	6 823	1 078		440 301
Comptes fournisseurs		6 037		409
Comptes courants	9 235			46 511
Comptes à terme	2 765	2 596		
Total	18 822	9 710	0	487 222

3.20. Identité de la société consolidante

STREAMWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.21. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 297.694 € bruts au titre de l'exercice 2025, contre 286.375 € pour l'exercice 2024.

3.22. Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	9
Total	9

3.23. Opérations hors bilan

3.23.1. Engagements financiers

a) *Garanties données sur l'emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL)*

Le financement est consenti en considération de la détention par BE2TEL (P. Béglin) et OKHEMA (L. Gaichies), ensemble ou séparément, directement ou indirectement, d'une fraction du capital de la Société lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générale de la Société. Dans le cas où cette condition ne serait pas maintenue, LCL serait en droit d'exiger le remboursement immédiat de l'emprunt.

Au 31 décembre 2025 la condition de détention des droits de vote est respectée, les sociétés BE2TEL et OKHEMA détenant ensemble 78,7 % des droits de vote.

b) *Garanties données sur l'emprunt obligataire*

Nantissement de 66,67 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

c) *Garanties données sur l'emprunt La Banque Postale souscrit le 17 février 2023*

Nantissement de 33,33 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

Cet emprunt bénéficie également d'une contre garantie Bpifrance, à hauteur de 40 % de son montant.

Par ailleurs, les emprunts contractés en mars 2023 (obligataire et bancaire LBP) sont également assortis d'un ratio financier à respecter (covenant), calculé sur les données consolidées annuelles du Groupe :

- Dette financière nette consolidée (hors passifs locatifs) < capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2025, le ratio est respecté, la dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme étant négative à hauteur de (8,9) M€ et les capitaux propres consolidés positifs à hauteur de 32 M€.

d) *Garanties données en faveur des clients*

Au 31 décembre 2025, aucune garantie n'a été donnée en faveur de clients.

3.23.2. Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.24. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Participations		3 096 449
Créances rattachées à des participations		769 321
Créances clients et comptes rattachés		4 450 893
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 589 805
Autres dettes		3 996 383
<hr/>		
Produits financiers		10 978
Charges financières		175 858
<hr/>		

3.25. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ou les dirigeants.

BILAN N-1 (version arrêtée et publiée)

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-24	
Immobilisations incorporelles	8 146	280	Capital social
Immobilisations corporelles	849	12 438	Réserves
Immobilisations financières	4 180	1 444	Résultat
		8 043	Provisions réglementées
ACTIFS IMMOBILISES	13 175	22 205	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	190	Provisions
Créances clients	10 675	7 794	Emprunts et dettes financières
Autres créances	2 233	5 109	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	3 482	1 255	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	12 673	3 844	Autres dettes
Charges constatées d'avance	271	1 625	Produits constatés d'avances
Ecart de conversion actifs	-	487	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	29 334	20 304	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	42 509	42 509	TOTAL PASSIFS

COMPTE DE RESULTAT N-1 (version arrêtée et publiée)

(En K€)	31-déc.-24
Ventes de services	14 474
Ventes de marchandises	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 474
Reprises prov / transfert de charges	-
Production immobilisée	8 359
Autres produits	759
Achats de marchandises	-
Variation de stocks	-
Charges externes	-12 824
Impôts et taxes	-66
Charges de personnel	-1 577
Dotations aux amortissements	-566
Dotations aux provisions	-33
Autres charges	-21
RESULTAT EXPLOITATION	8 505
Produits financiers	505
Charges financières	-610
RESULTAT FINANCIER	-105
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-8 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 058
Impôts sur les bénéfices	1 102
RESULTAT NET	1 444